

GYM VOLONTAIRE ORRYGEOISE

Règlement intérieur

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de régler les rapports de l'association entre les licenciés, les animateurs et les responsables élus.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des salariés, bénévoles et membres licenciés sans restriction ni réserve.

Modalités d'adhésion

L'adhésion devient effective après la fourniture du bulletin d'inscription rempli et signé, du règlement de la cotisation, du certificat médical en cours de validité ou de l'auto-questionnaire de santé (Loi du 26 janvier 2016 et Arrêté du 20 avril 2017). L'adhésion donne droit automatiquement à l'assurance.

Les nouveaux adhérents bénéficient d'un cours d'essai gratuit, chaque nouveau postulant est tenu de se présenter à l'animateur.

L'association peut accepter à tout moment de nouveaux membres, ceux-ci doivent respecter les conditions d'admission, pour les adhésions après la fin du premier trimestre il est appliqué une réduction sur le montant de la cotisation.

Les adhésions sont transmises à la Fédération qui édite les licences. Celles-ci sont transmises directement par courriel au licencié. Pour les licenciés ne possédant pas d'adresse internet la licence pourra être demandée à un des responsables de l'association.

Remboursement de l'adhésion

Gym Volontaire Orrygeoise est une association « Loi 1901 » à but non lucratif, ayant des salariés dont il faut garantir les salaires.

L'adhésion est un engagement pour l'année, toute cotisation est définitivement acquise. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'abandon en cours de saison ou pour toutes causes de force majeure directe ou indirecte empêchant l'activité de l'association.

Obligation des adhérents

La municipalité d'ORRY la VILLE met à notre disposition gracieusement la salle polyvalente. Les adhérents sont tenus de respecter toutes les consignes d'utilisation de la salle.

Pour des raisons pratiques et d'hygiène, le passage aux vestiaires est fortement recommandé pour se changer et adopter une tenue adaptée (tenue sportive avec chaussures adaptées et un tapis individuel pour la gym d'entretien) .

Les adhérents sont tenus d'être ponctuels aux horaires prévus des séances, afin de réaliser les exercices d'échauffement.

Par respect pour les animateurs et les autres gymnastes, et afin de ne pas perturber les cours, toute personne présente dans la salle doit adopter un comportement discret et respectueux

Les adhérents sont tenus de remettre en place de façon correcte, les matériels mis à leur disposition. L'association décline toute responsabilité quant aux objets personnels déposés dans les locaux mis à disposition.

Organisation des activités

Le matériel, propriété de l'association doit rester à la disposition des animateurs.

L'animateur est tenu de s'assurer que le matériel est en état de fonctionnement, d'écartier le matériel défectueux et de le signaler aux membres du bureau, et s'assurer du rangement.

Les séances de gymnastiques ont lieu toute la saison hors vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, en accord avec les animateurs, des séances pourront être organisées, si la salle est disponible.

L'animateur est tenu de prévenir le bureau des absences prévues et imprévues, afin d'assurer les remplacements ou les annulations.

Le bureau préviendra par courriel les adhérents de toutes modifications des heures et dates des séances.

Droit à l'image

Le fait d'adhérer vaut accord tacite de l'adhérent pour utilisation de sa propre image dans le cadre des actions de l'association. Toute personne qui n'autorise pas l'association à utiliser son image à des fins de promotion et de diffusion doit demander l'application du droit de retrait qui lui sera accordé sans aucune exception.

Données personnelles des adhérents

L'Association est dispensée de la déclaration à la CNIL, en vertu de la dispense n°8 concernant le traitement de données personnelles mis en œuvre par tout organisme à but non lucratif pour la gestion administrative de ses membres. Le système d'information de l'Association est supporté par la plateforme assoconnect.com qui publie sur son site internet les mentions légales (hébergeur, propriété intellectuelle, vie privée).

Les données personnelles de l'adhérent ne sont visibles que par les membres du bureau.

Les droits d'accès et d'administration des données sont délivrés par la ou le Président.

Fait à Orry la Ville le 6/04/2023

Le Président
La Trésorière

Michel JAUBERT
Jeackie MOULIN

La Secrétaire

Nicole DEMOULIN